REGLEMENT DU JEU « Trois vélos électriques à gagner sur tirage au sort »

Article 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

Eni Plenitude France S.A.S (ci-après dénommée la « Société Organisatrice » ou « Plenitude ») dont le siège social est situé 30-32 rue Victor Hugo – CS 10232 – 92532 Levallois-Perret Cedex, organise avec l'aide de son agence média, la société AVENT MEDIA, Société à Action Simplifiée au capital de 1 260 000 euros, enregistrée sous le numéro 492 104 500 RCS Nanterre, dont le siège social est situé au 44, Avenue Georges Pompidou, 92300 Levallois Perret, un jeu avec obligation d'achat intitulé « **Trois vélos électriques à gagner sur tirage au sort »** (ci-après dénommé le « Jeu »).

Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement.

Article 2 - DUREE

Le Jeu se déroulera du 7 au 20 septembre 2026 inclus, selon les modalités décrites dans le règlement.

Il est entendu que la Société Organisatrice pourra reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, les participants seront informés dans les meilleurs délais via l'envoi d'un e-mail.

Article 3 – PARTICIPANTS

Le Jeu est accessible à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion de la Corse. Chaque participant ne peut y prendre part qu'au titre d'un unique contrat d'énergie Plenitude (électricité **et** gaz).

Chaque participant certifie l'exactitude des informations transmises à la Société Organisatrice dans le cadre de sa participation au Jeu, celles-ci faisant foi en tant que preuve d'identité. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant la justification de ces éléments. Toute personne ne satisfaisant pas à ces conditions, ou refusant de les justifier, sera exclue du Jeu et ne pourra, le cas échéant, prétendre au lot mentionné à l'article 6.

Article 4 – MODALITES DE PARTICIPATION.

Le Jeu est ouvert :

- Aux nouveaux clients particuliers ainsi qu'aux clients particuliers déjà titulaires d'un contrat Plenitude pour la souscription d'un nouveau point de livraison (à l'exclusion des clients Plenitude dans le cadre d'un déménagement),

- Souscrivant concomitamment en ligne* un contrat de fourniture d'énergie Plenitude (électricité **et** gaz) du 7 au 20 septembre 2026 inclus, à condition d'utiliser le code promotionnel PLENIRENTREE.

Le point de livraison concerné doit être situé en France métropolitaine (hors Corse), avec une puissance électrique souscrite ne dépassant pas 36 kVA et/ou une consommation de gaz naturel limitée à 30 000 kWh par an.

**Souscription via le site internet eniplenitude.fr ou après demande de rappel téléphonique du client par Plenitude.*

Il est ainsi nécessaire d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide afin de pouvoir participer au Jeu.

Toute personne ayant souscrit concomitamment en ligne un contrat de fourniture (électricité et gaz) chez Plenitude entre le 7 septembre 2026 et le 20 septembre 2026 inclus sera automatiquement inscrite au tirage au sort qui se tiendra le 19 novembre 2026, sous réserve de satisfaire aux conditions d'éligibilité définies dans le Règlement du Jeu et sauf opposition de votre part à l'adresse mail suivante : contact@eniplenitude.fr
La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu toute personne qui en aurait troublé le bon déroulement.

Article 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort sera effectué le 19 novembre 2026 sous contrôle de la société AVENT Média qui organise le Jeu pour le compte de la Société Organisatrice.

Le tirage au sort sera supervisé par l'huissier dont les coordonnées figurent à l'article 11 ci-après pour désigner les trois (3) gagnants parmi l'ensemble des Participants au Jeu éligibles au tirage au sort.

Les trois (3) gagnants seront informés par e-mail à l'adresse indiquée sur leurs contrats d'énergie au plus tard le 20 novembre 2026.

Article 6 – DOTATIONS

- Les trois (3) lots mis en jeu dans le cadre du présent jeu-concours et attribués par tirage au sort sont les suivants :
- 3 vélos tout chemin électriques cadre haut ROCKRIDER E-ACTV 100 gris anthracite disponible sur le site Decathlon.

Chaque gagnant tiré au sort ne pourra remporter qu'un seul vélo électrique.

Le lot offert ne peut donner lieu de la part des gagnants à aucune négociation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Dans l'hypothèse où un gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée dans les conditions décrites dans le présent règlement, il est invité à en informer par écrit la Société Organisatrice. Dès notification écrite de sa part en ce sens, il serait considéré comme ayant renoncé au bénéfice complet de ladite dotation et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de la part de la Société Organisatrice.

Article 7 – REMISE DES DOTATIONS

Les lots seront expédiés aux trois (3) clients tirés au sort à l'adresse postale indiquée sur leurs contrats d'énergies, dans un délai de trente (30) jours suivant la date du tirage au sort.

Le tirage au sort et la remise/livraison des dotations sont conditionnés au fait que le client soit encore client Plenitude à ces dates et qu'il ne soit pas en situation d'impayés.

La Société Organisatrice n'attribuera pas les dotations si les gagnants ne se sont pas en conformité avec le présent règlement.

Les dotations sont nominatives et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer les dotations si les gagnants ne se sont pas conformés au présent règlement.

Article 8 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le présent Jeu à tout moment, si les circonstances l'exigent.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais fonctionnement des lignes informatiques, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

S’agissant du lot, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot gagné et réclamé. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction concernant le lot gagné.

Article 9 – INFORMATIQUE ET LIBERTES

La Société Organisatrice collecte les données obligatoires dans le cadre de l’organisation et la gestion du Jeu . La finalité du traitement est la gestion et la prise en compte et la validation des participations, d'informer les gagnants et de gérer l’expédition des lots et la gestion éventuelle des réclamations.

La base juridique du traitement des données à caractère personnel des Participants est l’exécution du contrat qui lie la Société Organisatrice à ses clients. Ces données à caractère personnel sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et aux prestataires assurant l’envoi et la fourniture des lots.

Les participants disposent, conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, d’un droit d’accès, de rectification, d’effacement des données à caractère personnel qui le concernent, d’un droit à la limitation du traitement, d’un droit d’opposition à la prospection commerciale, d’un droit à la portabilité des données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès. Pour toutes informations sur vos droits vous pouvez consulter notre politique de confidentialité https://www.eniplenitude.fr/politique-de-confidentialite.

Les données à caractère personnelle sont conservées pendant toute la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été traitées dans le respect des obligations légales et Règlementaires qui s’imposent.

Un justificatif d’identité pourra être demandé. L’exercice d’un de ces droits peut être refusé au Participant si sa demande ne remplit pas les conditions posées par la réglementation. Dans cette hypothèse, le Participant en sera dûment informé.

En cas de réponse non satisfaisante de Plenitude, le Participant dispose du droit de saisir la CNIL à l’adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX.

Article 10 - REGLEMENT ET LOI APPLICABLE

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française.

Toute question relative à l’application et/ou l’interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice.

Pour tout litige non résolu à l'amiable, et sauf disposition d'ordre public contraire, les tribunaux français seront seuls compétents.

Article 11 – CONSULTATION DU REGLEMENT

Ce règlement est disponible sur le site internet https://www.eniplenitude.fr/conditions-generales-de-vente

Ce règlement peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Jeu auprès d'Avent-Media à l'adresse postale suivante :

AVENT MEDIA
255 Boulevard Pereire
75017 Paris

Ce règlement a été déposé chez Me Franck Cherki, Huissier de Justice associé domicilié 119, avenue de Flandre 75019 Paris.

Fait à Levallois-Perret, le 07/07/2026

Plenitude est une marque enregistrée au nom de Eni Plenitude SpA Società Benefit qui en concède la licence d'exploitation à Eni Plenitude France. Siège social : 30-32 rue Victor Hugo - CS 10232 - 92532 Levallois-Perret Cedex –
- SAS au capital de 51 393 573 Euros - R.C.S. NANTERRE 451 225 692 - N° TVA : FR87451225692 - N° Orias : 10053697 – eniplenitude.fr
L'énergie est notre avenir, économisons-la !